

## Accord du personnel pour la résiliation du contrat d'affiliation

Employeur

N° de contrat

NPA, lieu

### Confirmation de l'employeur

L'employeur confirme par la présente qu'il a respecté le droit de participation de son personnel \* selon l'art. 11 al. 3<sup>bis</sup> LPP. Le personnel a été informé et consulté en temps utile et de manière appropriée sur la résiliation du contrat d'affiliation avec Tellico pk et les conséquences qui y sont associées. Le personnel accepte la résiliation du contrat d'affiliation.

### La procédure d'approbation s'est déroulée comme suit :

verbalement (réunion du personnel)

par courrier

par voie électronique

### Résultat du vote

#### Nombre de voix

OUI (avis favorable)

NON (avis défavorable)

\* A la place du personnel, un organe de représentation des salariés peut exercer le droit de participation conformément à la loi sur la participation (SR 822.14). (L'organe de représentation des salariés au sein de la commission de prévoyance ne correspond pas à l'organe de représentation des salariés conformément à la loi sur la participation).

### Signatures

Lieu, date

Signature(s) de l'employeur selon l'inscription au registre du commerce

Nom(s) en caractères d'imprimerie